

8. CONSTATS ET ENJEUX

Pour chacune des grandes thématiques traitées dans le PDZA, l'analyse des données du portrait agricole a permis d'établir certains constats. Par la suite, en se référant aux diverses consultations menées auprès des producteurs agricoles, la Table de concertation du milieu agricole s'est mise d'accord sur les enjeux qui doivent être adressés par le PDZA.

Volet	Constats	Enjeux
Cadre géophysique	Les travaux d'amélioration du drainage réalisés par le MAPAQ couvrent 13 % de la zone agricole (plus faible dans la portion ouest du territoire).	Augmentation des rendements des productions végétales par une meilleure gestion de l'écoulement de l'eau dans le secteur ouest des basses-terres.
Utilisation du sol et entreprises agricoles enregistrées	La MRC d'Argenteuil a le taux d'occupation de la zone agricole le plus bas de la région des Laurentides. Progression des friches, surtout dans le secteur ouest du territoire.	Perte de vitalité agricole dans le secteur ouest. Taux d'occupation faible. Revalorisation des friches.
Activités agricoles	Très peu d'acériculture, d'horticulture ornementale, de productions maraîchères et abritées. 50 % des fermes dans le secteur est ont plus d'une source de revenus agricoles, tandis que dans le secteur ouest, cette proportion diminue de façon substantielle.	Mise en valeur de l'acériculture et de l'horticulture. Diversification des fermes et implantation de productions à valeur ajoutée.
Transformation alimentaire	Aucun abattoir ou centre de découpe des viandes n'est en fonction dans la MRC (distances à parcourir, accessibilité). Les investissements requis et les normes sanitaires en limitent l'implantation dans la MRC. Peu de possibilités d'abattage pour les producteurs ayant de faibles volumes. Peu de données sur la transformation alimentaire maraîchère dans la MRC.	Absence d'alternative locale pour la transformation de produits végétaux et carnés. Faisabilité financière et technique d'un centre sous permis charcuterie de gros « C1 » ou d'un abattoir de proximité.
Mise en marché	Peu de présence des produits agricoles argenteuillois dans les épiceries, les marchés et les restaurants. Les épiceries du territoire d'Argenteuil n'ont pas participé à la campagne régionale <i>Laurentides, J'en mange !</i> .	Faible promotion de l'achat local dans les magasins et des produits du terroir lors des activités agricoles. Manque d'études visant la demande locale de produits locaux.
Fonctions sociales de l'agriculture	Des activités agricoles sont organisées sur le territoire (Expo agricole, marchés publics, etc.). Le savoir-faire traditionnel régional est peu connu (ex. : fromagerie du Troupeau béni). Présence de bâtiments à valeur patrimoniale.	Pérennité des marchés publics et des activités sociales de nature agricole. Valorisation des bâtiments patrimoniaux en zone agricole. Mise en valeur des savoir-faire agricoles et alimentaires.
Agrotourisme	7 producteurs agrotouristiques (en zone agricole dynamique seulement). Il existe un potentiel pour une offre touristique connexe dite « rurale » (soit récréotouristique, patrimoniale) complémentaire à l'agrotourisme.	Soutien au développement de l'agrotourisme comme mesure de diversification à la ferme. Consolidation des infrastructures agrotouristiques (accueil, circuits, promotion, etc.). Favoriser la synergie de l'agrotourisme et des autres domaines connexes.

Volet	Constats	Enjeux
Paysages	<p>Présence de paysages agricoles et patrimoniaux ayant une valeur exceptionnelle dans la MRC.</p> <p>L'autoroute 50 est une vitrine pour inciter les passants à pénétrer dans la zone agricole.</p> <p>La route 148 est une porte d'entrée vers les paysages agricoles à plus petite échelle.</p> <p>Les rangs et montées découpent le territoire et permettent d'entrer en profondeur dans le territoire agricole.</p>	<p>Pression du développement urbain en bordure de l'autoroute.</p> <p>Faible diversité des paysages agricoles perçus de l'A-50.</p> <p>La progression des friches et des usages non agricoles le long de la route 148.</p> <p>Sous-exploitation du secteur de Saint-Philippe comme porte d'entrée de la zone agricole.</p> <p>Le maintien du caractère patrimonial de la vallée de Harrington.</p>
Environnement	<p>Le Programme Prime-Vert du MAPAQ a permis des travaux de contrôle de l'érosion, de stabilisation des berges et des travaux reliés au retrait des animaux des cours d'eau.</p> <p>Peu de démarches avec les agriculteurs en matière de gestion de l'eau par bassin versant dans la MRC.</p> <p>Certains aquifères locaux de sable de surface, plus vulnérables que les aquifères en nappe captive, sont exploités par une partie de la population qui n'est pas desservie par les réseaux d'aqueducs.</p> <p>71 % de la capacité du dépôt autorisé par le MDDEP est comblée par les apports de phosphore de toutes sources confondues.</p> <p>30 % de la capacité de dépôts en phosphore des sols de la MRC est comblée par le cheptel animal.</p>	<p>La mise sur pied d'un cadre de gestion intégré de l'eau par bassin versant pour canaliser les efforts des producteurs en milieu agricole.</p> <p>Perception des producteurs face aux problématiques agroenvironnementales.</p> <p>Impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau souterraine.</p> <p>Amélioration de la fertilité des terres par l'ajout de fertilisants organiques.</p> <p>Possibilité d'accueillir davantage d'engrais organiques dans la MRC (lisiers, matières résiduelles fertilisantes) en comparaison avec les autres MRC des Laurentides.</p>
Agroforesterie	<p>Aucune initiative en agroforesterie productive connue sur le territoire.</p> <p>Plus de 20 000 hectares de milieu boisé dans la zone agricole et 16 000 hectares d'ébalières dans l'ensemble de la MRC.</p> <p>Les boisés aménagés couvrent 5 138 ha ce qui représente 21,5 % du milieu boisé de la zone agricole et 12 % de la zone agricole.</p>	<p>Manque de ressources pour connaître les avenues de mise en marché.</p> <p>Valorisation des boisés (notamment les ébalières) par l'agroforesterie.</p>
Potentiel de remise en culture des friches et du territoire sous-occupé	<p>Les secteurs sous-occupés (environ 22 000 hectares) sont surtout concentrés dans le secteur ouest de la zone agricole.</p> <p>Pour une partie de ces secteurs, l'implantation de grandes cultures requiert des investissements majeurs (même la réimplantation des prairies).</p> <p>L'absence d'entretien des terres et des fermes aggrave cette situation (baisse de la fertilité des sols), pouvant causer leur abandon.</p> <p>Dans ces secteurs, la faible valorisation des terres agricoles n'est pas limitée seulement par les propriétés du sol.</p>	<p>Le maintien d'une vocation agricole sur le territoire agricole sous-occupé.</p> <p>L'entretien minimum des terres pour limiter l'abandon.</p>

Volet	Constats	Enjeux
Usages autres qu'agricoles	<p>Dans la zone agricole, on dénombre environ 1 165 résidences (incluant chalets) non rattachées à des entités agricoles.</p> <p>Présence d'une trentaine de commerces et d'industries en zone agricole.</p> <p>Présence de 19 carrières et sablières actives couvrant 130 hectares.</p>	<p>Consolidation des usages autres qu'agricoles actuels.</p> <p>Compatibilité et harmonisation des usages agricoles et non agricoles.</p> <p>Les impacts sur la pratique de l'agriculture et sur les paysages.</p>
La planification du territoire selon le SADR et les corridors récréotouristiques	<p>Le morcellement est restreint à une superficie minimale de 5 000 m² (reconnaissance de droits acquis ou de privilèges LPTAAQ) pour des résidences unifamiliales seulement lorsque lié à une exploitation agricole ou forestière.</p> <p>Les activités commerciales, industrielles et récréotouristiques qui ne sont pas reliées ou qui ne sont pas complémentaires aux activités du secteur agricole sont interdites.</p> <p>L'ouverture de nouvelles routes privées ou publiques est interdite.</p> <p>Un seul îlot déstructuré est identifié, alors que l'exercice global de caractérisation du territoire en vue de proposer une demande résidentielle à portée collective n'a pas encore été réalisé.</p> <p>Le positionnement récréatif du corridor de la route 344 est renforcé par l'implantation d'équipements structurants en partie localisés en zone agricole.</p> <p>Le territoire agricole est traversé par le corridor récréotouristique de la rivière Rouge axé sur le tourisme d'aventure et de services ou l'agrotourisme.</p> <p>Présence de milieux naturels d'intérêt (lacs, milieux humides, etc.) ayant un potentiel de mise en valeur récréotouristique.</p>	<p>L'évaluation des possibilités pour un morcellement des terres dans certains territoires ciblés en perte de vitalité économique.</p> <p>Le soutien au développement des activités complémentaires comme mesure visant la multifonctionnalité du territoire agricole.</p> <p>L'ouverture plus grande pour des activités liées à l'agroforesterie et aux productions bioénergétiques notamment à l'intérieur de l'affectation agroforestière.</p> <p>La mise en valeur des différents potentiels de développement compte tenu de la présence constante du milieu naturel (forêt, rivière, vallée) en complémentarité avec les activités agricoles et agroforestières.</p>
Relève agricole	<p>Le taux de transfert ne dépasse pas le taux de relève identifié pour chacune des municipalités.</p> <p>L'âge moyen des producteurs du secteur ouest est le plus élevé du Québec selon Statistiques Canada.</p> <p>Besoin de relève non apparentée dans la région.</p> <p>Il n'existe pas de structures, à l'échelle de la MRC, qui permettent d'accueillir et d'accompagner de manière proactive les promoteurs de projets agricoles structurants.</p>	<p>Identification des fermes sans relève.</p> <p>Recrutement et soutien des nouveaux producteurs.</p>